

République Française
Département de l'Yonne
Commune de SAINT-PÈRE (89450)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 12 avril 2012

Date de la convocation : 4 avril 2012

Membres en exercice : 11 L'an deux mille douze et le douze avril, le Conseil municipal de la commune de Saint-Père, régulièrement convoqué, s'est réunie à la mairie, à 20 heures 00, sous la présidence de Christian GUYOT, maire.

Présents : 9 **Présents :** Christian GUYOT, Jean DESPINEY, Alain GARNIER, Dominique CARREZ-ARMENGAUD, Yves DUPONT, Jacques RAFFENEAU, Gilbert GAUCHÉ, Françoise LEYNIAC, Jean-Marc SALIGOT

Votants : 9

Secrétaire de séance : Alain GARNIER **Représentés :**

Excusés : Fabienne FRESNE, Frédéric BEAUCLAIR

Absents :

Ordre du jour:

Compte administratif 2011 : Commune, Camping et Assainissement
 Compte de gestion 2011 : Commune, Camping et Assainissement
 Vote du taux d'imposition 2012
 Budget 2012 : Commune, Camping et Assainissement
 Règlement d'assainissement

Après accord des membres du conseil municipal, le Maire ajoute à l'ordre du jour : «achat terrain ZE-4». Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Délibération n° : DE_2012_21
Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - budget commune

		VOTES
Nombre de conseillers en exercice	11	Pour : 8
Nombre de conseillers présents	8	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés	8	
Abstention	0	

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean DESPINEY délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Christian GUYOT après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	42 983.06			215 844.73	42 983.06	215 844.73
Opérations de l'exercice	196 955.76	156 785.58	348 770.49	418 192.53	545 726.25	574 978.11
TOTAL	239 938.82	156 785.58	348 770.49	634 037.26	588 709.31	790 822.84

Résultat de clôture	83 153.24			285 266.77		202 113.53
Restes à réaliser	464 662.00	447 093.00			464 662.00	447 093.00
TOTAL CUMUL	547 815.24	447 093.00		285 266.77	464 662.00	649 206.53
RESULTAT DEFINITIF	100 722.24			285 266.77		184 544.53

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° : DE_2012_22

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - budget camping

			VOTES
Nombre de conseillers en exercice	11		Pour : 8
Nombre de conseillers présents	8		Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés	8		
Abstention	0		

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean DESPINEY délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Christian GUYOT après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				10 175.13		10 175.13
Opérations de l'exercice			21 150.72	24 436.76	21 150.72	24 436.76
TOTAL			21 150.72	34 611.89	21 150.72	34 611.89
Résultat de clôture				13 461.17		13 461.17
Restes à réaliser						
TOTAL CUMUL				13 461.17		13 461.17
RESULTAT DEFINITIF				13 461.17		13 461.17

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° : DE_2012_23

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - budget assainissement

			VOTES
Nombre de conseillers en exercice	11		Pour : 8

Nombre de conseillers présents 8 Contre : 0
 Nombre de suffrages exprimés 8
 Abstention 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean DESPINEY
 délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011
 dressé par Christian GUYOT après s'être fait présenter le budget primitif,
 le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		47 531.19		18 350.95		65 882.14
Opérations de l'exercice	9 941.15	11 652.35	17 596.03	24 319.74	27 537.18	35 972.09
TOTAL	9 941.15	59 183.54	17 596.03	42 670.69	27 537.18	101 854.23
Résultat de clôture		49 242.39		25 074.66		74 317.05
Restes à réaliser	39 124.00				39 124.00	
TOTAL CUMUL	39 124.00	49 242.39		25 074.66	39 124.00	74 317.05
RESULTAT DEFINITIF		10 118.39		25 074.66		35 193.05

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° : DE 2012_24
Objet : COMPTE DE GESTION 2011 - budget commune

		VOTES
Nombre de conseillers en exercice	11	Pour : 9
Nombre de conseillers présents	9	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés	9	
Abstention	0	

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Christian GUYOT, Maire :

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération n° : DE_2012_25

Objet : COMPTE DE GESTION 2011 - budget camping

		VOTES
Nombre de conseillers en exercice	11	Pour : 9
Nombre de conseillers présents	9	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés	9	
Abstention	0	

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Christian GUYOT, Maire :

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération n° : DE_2012_26

Objet : COMPTE DE GESTION 2011 - budget assainissement

		VOTES
Nombre de conseillers en exercice	11	Pour : 9
Nombre de conseillers présents	9	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés	9	
Abstention	0	

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Christian GUYOT, Maire :

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris la journée complémentaire ;
 - 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
 - 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération n° : DE_2012_27

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - budget commune

Nombre de conseillers en exercice	11	VOTES
Nombre de conseillers présents	9	Pour : 9
Nombre de suffrages exprimés	9	Contre : 0
Abstention	0	

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

285 266.77

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	215 844.73
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	77 724.00
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	69 422.04
DEFICIT	
Résultat cumulé au 31/12/2011	285 266.77
A.EXCEDENT AU 31/12/2011	285 266.77
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	100 722.24
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	184 544.53
B.DEFICIT AU 31/12/2011	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Délibération n° : DE_2012_28

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - budget camping

Nombre de conseillers en exercice	11	VOTES
-----------------------------------	----	-------

Nombre de conseillers présents	9	Pour : 9
Nombre de suffrages exprimés	9	Contre : 0
Abstention	0	

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 13 461.17
 décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)		
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)		10 175.13
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)		
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT		3 286.04
DEFICIT		
Résultat cumulé au 31/12/2011		13 461.17
A.EXCEDENT AU 31/12/2011		13 461.17
Affectation obligatoire		
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)		
Déficit résiduel à reporté		
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068		
Solde disponible affecté comme suit:		
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)		13 461.17
B.DEFICIT AU 31/12/2011		
Déficit résiduel à reporter - budget primitif		

Délibération n° : DE_2012_29

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - budget assainissement

Nombre de conseillers en exercice	11	VOTES
Nombre de conseillers présents	9	Pour : 9
Nombre de suffrages exprimés	9	Contre : 0
Abstention	0	

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 25 074.66
 décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)		
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)		18 350.95
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)		
RESULTAT DE L'EXERCICE :	EXCEDENT	6 723.71
	DEFICIT	
Résultat cumulé au 31/12/2011		25 074.66
A.EXCEDENT AU 31/12/2011		25 074.66
Affectation obligatoire		
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)		
Déficit résiduel à reporté		
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068		
Solde disponible affecté comme suit:		
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)		25 074.66
B.DEFICIT AU 31/12/2011		
Déficit résiduel à reporter - budget primitif		

Délibération n° : DE_2012_30

Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2012

Après étude du budget primitif 2012 et délibération, avec 9 voix pour, le Conseil municipal

- décide d'augmenter les taux d'imposition

- vote les taux et le produit suivants :

COEFFICIENT DE VARIATION : 175 881 € : 174 123 € =1.010096

	T.H.	F.B.	F.N.B.	C.F.E
Taux 2011	18.42	14.69	44.98	19.15
Coef.variation	1.010096	1.010096	1.010096	1.010096
Taux référence	18.61	14.84	45.43	19.34
Taux fixés	18.61	14.84	45.43	19.34
Base imposition	423 700	338 500	65 200	88 900
Produit	78 851	50 233	29 620	17 193
Total	175 897			

Délibération n° : DE_2012_31

Objet : BUDGET 2012 - commune

Section de fonctionnement

	CREDITS VOTES	RESULTAT REP.	CUMUL
Dépenses	599 748.00	0.00	599 748.00
Recettes	415 204.00	184 544.00	599 748.00

Section investissement

	OPERATIONS	RESULT.REP.	R.A.R.	CUMUL
Dépenses	340 874.00	83 154.00	464 662.00	888 690.00
Recettes	441 597.00	0.00	447 093.00	888 690.00

Délibération n° : DE_2012_32
Objet : BUDGET 2012 - camping

Section de fonctionnement

	CREDITS VOTES	RESULTAT REP.	CUMUL
Dépenses	36 461.00	0.00	36 461.00
Recettes	23 000.00	13 461.00	36 461.00

Section investissement

Néant

Délibération n° : DE_2012_33
Objet : BUDGET 2012 - assainissement

Section de fonctionnement

	CREDITS VOTES	RESULTAT REP.	CUMUL
Dépenses	42 109.00	0.00	42 109.00
Recettes	17 035.00	25 074.00	42 109.00

Section investissement

	OPERATIONS	RESULT.REP.	R.A.R.	CUMUL
Dépenses	21 771.00	0.00	39 124.00	60 895.00
Recettes	11 653.00	49 242.00	0.00	60 895.00

Délibération n° : DE_2012_34
Objet : RÈGLEMENT D'ASSAINISSEMENT

Le Maire rappelle la nécessité de prescrire un règlement d'assainissement propre à la commune de Saint-Père. Un règlement type, préparé en collaboration avec l'IDEA de l'Yonne, et distribué aux conseillers lors de la précédente séance est proposé pour adoption.

Après délibération, le Conseil municipal, a l'unanimité,
- **accepte** le règlement d'assainissement tel que présenté
- **charge** le Maire de faire de faire le nécessaire

Délibération n° : DE_2012_35
Objet : ACHAT TERRAIN ZE-4

Le Maire fait état d'une proposition de vente à la commune d'un terrain cadastré ZE 4 à Saint-Père, appartenant à Mme NOTTON, pour un montant de 13 000.00 euros hors frais de notaire. Cette parcelle est située entre les propriétés DOMANYS et la Brasserie de Vézelay. Elle présente un intérêt vital pour un futur développement.

Après délibération, le Conseil municipal, a l'unanimité,

- **donne son accord** pour acquérir la propriété cadastrée ZE-4 à SAINT-PÈRE
- **décide de confier** la rédaction de l'acte à Maître LEGUY Notaire à AVALLON
- **rappelle** que la dépense est prévue au budget 2012
- **charge** le Maire de faire le nécessaire et l'autorise à signer les documents

La séance est levée à 22h00
